ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Petit Robert 2008

Question écrite n° 9314

Texte de la question

M. Marc Vampa attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la définition du mot « rebeu » qui figure au Petit Robert 2008. À la page 2135, une citation illustrant ce mot est particulièrement stigmatisante à l'égard des fonctionnaires de police qui ont exprimé leur indignation. Il lui demande par conséquent sa position sur ce dossier et ses intentions pour que de tels écrits à destination des jeunes, en particulier, ne puissent plus porter atteinte à la dignité d'un corps de l'État garant de la pérennité de notre pacte républicain et de la cohésion nationale.

Texte de la réponse

Par un courrier adressé dès le septembre 2007 à la directrice générale du dictionnaire Le Robert, Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a manifesté son étonnement et sa désapprobation de voir ainsi stigmatisés les fonctionnaires de la police nationale dans la définition d'un mot d'un dictionnaire à l'usage de tous. La ministre de l'intérieur, soucieuse du respect dû à un corps de l'État garant de la protection des institutions et des citoyens, n'hésite pas à intervenir dès que des propos injurieux ou diffamatoires sont tenus à l'encontre des administrations ou des fonctionnaires qui relèvent de son autorité. Par ailleurs, le ministère de l'intérieur reste particulièrement vigilant quant à la publication et à la circulation des écrits à destination de la jeunesse en application de l'article 14 de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse qui lui permet notamment d'interdire la vente, l'exposition ou même la publicité d'ouvrages susceptibles de constituer un danger pour les jeunes.

Données clés

Auteur : M. Marc Vampa
Circonscription : Eure (3e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9314
Rubrique : Presse et livres
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6808
Réponse publiée le : 12 février 2008, page 1245